

**Compte rendu CCE GRTgaz
du 20 mai 2009**

Représentant FO : Joël LAFITTE

Déclaration FO

Monsieur le Président,

Les événements survenus à GRTgaz fin mars début avril ont quelque peu confirmé ce que nous n'avons cessé de réaffirmer au travers de nos interventions :

La nécessité de reconnaître le professionnalisme des agents
La nécessité d'augmenter les salaires
La nécessité de rétablir un dialogue social

Cela dans un contexte économique connu de tous où l'emploi et le service public mis à mal sont les bases de nos revendications.

Concernant le premier point, les agents, à l'appel de 4 organisations (FO - CGT - CFTC - CFDT), ont démontré, par leur détermination, que l'entreprise pouvait apporter des réponses en dégageant des moyens financiers supplémentaires.

Si le protocole de fin de conflit signé par ces mêmes organisations syndicales a permis aux agents de bénéficier d'une prime et d'une augmentation substantielle de leur salaire au travers l'attribution de NR, le second point concernant les salaires devient une urgence.

Pour toute réponse, les employeurs, dans leur grande bonté, ont accordé 0,3% d'augmentation du Salaire National de Base au 1.01.09 et sont restés muets aux revendications portées par les Fédérations Syndicales. Le Gouvernement, quant à lui reste sans réaction. Cette situation pose la question du troisième point concernant le dialogue social dans nos entreprises.

A propos de dialogue, Monsieur le Président, comment comptez vous procéder à GRTgaz ?

Ouvrez-vous des négociations qui sous prétexte de ne pas aboutir à un accord sont remises en cause ou avez-vous l'intention de respecter les procédures ?

En effet, la manipulation effectuée à propos de l'accord sur la participation 2008 est sans précédent.

Comment, alors qu'un projet d'accord, dont les négociations sont terminées, inscrit à l'ordre du jour du CCE, peut-il être retiré et modifié suite à des discussions de couloir ? ☞ Cette situation est fort inquiétante et pose la question du devenir de la négociation collective.

Monsieur le Président les choses doivent être claires. Pour FO Energie et Mines les fondamentaux sont les suivants :

Pas de compromis alambiqués,
Respect des procédures,
Respect des partenaires sociaux,
Respect du Personnel

Vous avez noté, dans mon intervention, Monsieur le Président, la référence au contexte économique dans lequel nous étions. La question de l'emploi est un sujet majeur, qui pour nous est indissociable à la qualité du service public.

Nous voudrions attirer votre attention sur une situation à la Région Rhône Méditerranée.

La Direction, qui ne recherche que la productivité devrait s'interroger sur ses initiatives.

Dans cette Unité, et plus précisément à l'Agence du Midi, une surcharge ponctuelle de travail due à la décision 51 occasionne, dans le domaine Travaux Tiers, un surcroît d'activité. Le Centre d'Ingénierie est sollicité pour mettre ses agents à disposition.

Cependant, la Direction fait le choix de recourir aux services d'un agent de GRTgaz en retraite, alors que la disponibilité d'autres agents était évidente. Cette prestation est facturée entre 5000 et 6000 €/mois. Des propositions ont été faites au Responsable de l'Agence et cette question a été mise à l'ordre du jour du CE de la RRM. Il n'y a pas de réponse à ce jour.

A l'heure où les demandes d'emplois, notamment de jeunes se font de plus en plus nombreuses, il est particulièrement scandaleux de constater que notre entreprise se fourvoie dans ce genre de démarche. Nous demandons votre intervention.

1. Approbation des PV

Les PV des 5 décembre 2008, du 13 février 2009 et du 10 mars 2009 sont approuvés à la majorité CGT pour le 5.12.08 et à l'unanimité pour les 13.02.09 et 10.03.09.

2. Dossier Compression

Pour mémoire, ce dossier présenté au CCE de février dernier prévoit la réorganisation de l'activité de la Compression. Les quatre axes sont les suivants :

Localisation des exploitants à proximité des sites

Centralisation régionale des fonctions planification, méthode, ordonnancement

Séparation des fonctions gestion de site et maintenance de premier niveau de celle de la maintenance industrielle

Mutualisation d'une expertise par flotte de machines tournantes

Les membres du CCE et notamment le représentant FO étaient intervenus sur le volet social et la nécessité de clarifier la question des effectifs. Toutes les délégations ont fait le constat du manque de dialogue. Ce constat a débouché sur l'approbation à l'unanimité d'une résolution exigeant la mise en place de la GEPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), d'un dialogue social et d'un cadrage national préservant l'intérêt des agents dans le traitement des situations.

Le Président recueille l'avis des membres sur cette question :

Vote Pour : 3 voix CFE-CGC Abstention 7 voix CGT

Avis : Abstention : FO CFDT CFTC

3. Eléments prévisionnels Formation 2009

La Direction rappelle qu'en matière de dispositif promotionnel, 4 Promotions Sociales Cadre (PSC) ont été réalisées en 2006, 2 PSC en 2007 et une PSC en 2008. Elle indique que pour 2009, GRTgaz recourra à des périodes de professionnalisation pour accompagner des promotions des collègues Maîtrise vers le collège Cadres.

Les Employeurs ayant mis fin aux dispositifs PS Cadre, Procadre et APMC ont décidé néanmoins de maintenir ces dispositifs le temps de conclure avec les Organisations syndicales un nouvel accord à l'échéance 2010.

Pour rappel, les versements effectués en 2009 aux Fonds Mutualisés au titre de la professionnalisation sont de 620 550 € et 248 420 € au titre des Congés Individuels de Formation.

Sur ce dossier, le Représentant FO a constaté le manque de lisibilité et l'absence d'ambition. Il est à noter qu'un seul agent féminin a eu recours à ce dispositif de formation pour 2009.

Vote Abstention : 3 voix CFE-CGC négatif : 7 voix CGT

Avis Abstention : FO - CFTC négatif : CFDT

4. Bilan 2008 et perspective 2009 de l'alternance

Le nombre de contrats de professionnalisation et d'apprentis s'élève à 111 au 31.12.08 composés comme suit pour 2007 et 2008 :

Niveau V et IV (CAP - BEP - Bac) 39
Niveau III (Bac +2) 35
Niveau II et I 13
24 contrats de professionnalisation

Pour 2009, 68 contrats sont à recruter

Niveau V et IV, 24
Niveau III, 37
Niveau II et I, 7

Le Représentant FO a évoqué sa réflexion en faisant le constat que GRTgaz ne recrutait plus qu'au travers l'alternance et qui, d'un point de vue économique, était rentable, d'autant plus que l'entreprise n'a pas d'obligation d'embaucher. Il a également fait le constat que le recrutement au niveau V et IV diminuait et notamment dans le Tertiaire.

Vote Pour : 3 voix CFE-CGC
Avis Favorable : CFTC - CFDT

Abstention : 7 voix CGT
Négatif : FO

5. Accord Participation

Suite au rebondissement sur ce dossier (voir tract FO du 29.04.09), la CFE-CGC, au travers d'une déclaration, a été dans l'obligation d'indiquer qu'elle était à l'origine de cette mascarade considérant avoir obtenu un accord juste et équitable. Le Représentant FO, quant à lui, a fait la déclaration suivante :

Déclaration FO

Les réunions du 27 janvier, 6 février, 19 février et le 3 mars 2009 ont débouché sur un projet d'Accord soumis à l'avis du CCE initialement prévu le 3 avril. Pour des raisons que nous connaissons tous, le CCE a été reporté.

Le projet de l'Accord 2008 sur la participation recueillait, pour ce qui nous concerne, des points négatifs et positifs.

Pour mémoire, concernant les points négatifs,

Le calcul de la RSP (Réserve Spéciale de Participation) est non négociable
L'ancienneté de 3 mois est requise pour qu'un agent puisse bénéficier de la participation

La durée effective du temps de travail est prise en compte dans le calcul.

Pour ce qui concerne les points positifs

Le montant supplémentaire de la participation compense les mauvais résultats de l'intéressement.

La prime est uniforme et répond à notre conception d'égalité de traitement.

En conclusion, un Accord qui ne coûte pas cher à l'entreprise qui aurait pu dégager de substantiels retours aux salariés dans un contexte économique difficile. Notre Organisation était en mesure de signer cet Accord.

Or, au travers d'une fausse affirmation de non-signatures, et suite à des transactions entre la Direction et une organisation syndicale, l'Accord est jeté à la poubelle et un nouveau projet est rédigé le 29 avril 2009 instituant un mode de répartition hiérarchisé pénalisant les revenus modestes.

Notre conception de la répartition des bénéfices dans un souci d'équité n'étant pas celui de la Direction et de ses complices, nous condamnons sur le fond et la forme les procédures utilisées sur ce dossier et nous interroge sur le devenir de la négociation collective.

Notre Organisation refuse d'émettre un avis sur un dossier faussé qui a servi d'alibi pour combler le déficit de moyens financiers au Collège Cadres.

Vote Pour : 3 voix CFE-CGC

Contre : 7 voix CGT

Avis Favorable : CFDT

Négatif : CFTC

6. Accord Avancements au choix 2009

Une négociation entre la Direction et les Organisations Syndicales a débouché sur le projet d'Accord présenté en séance. Cet Accord fixe les taux de 41% pour les Collèges Exécution, Maîtrise et 62 % pour le collège Cadres, et indique les conditions particulières dans lequel il se situe.

La Délégation CGT a soumis au vote une résolution (qui a recueilli les voix CGT) indiquant le caractère illicite de cet accord qui s'inscrit dans le processus du protocole de fin de conflit. La CFE CGC a voté contre. FO, CFTC et CFDT se sont abstenues.

Vote sur le projet d'Accord Pour : 3 voix CFE-CGC

Avis Favorable : FO - CFTC - CFDT

La CGT ne prend pas part au vote

L'ordre du jour était composé de plusieurs questions pour information. FO Energie et Mines évoquera, en conclusion de son compte rendu, celles qui ont retenu son attention.

- ☞ Démarche de performance opérationnelle
- ☞ Mise en place des Commissions

Concernant le premier point, la Direction informe les membres de l'obligation d'augmenter sa performance économique. Pour cela, elle dispose d'un certain nombre d'axes. En clair, la chasse s'organise pour réduire les dépenses de fonctionnement, de déplacements, l'externalisation d'activités va augmenter. Les agents seront associés et seront sollicités pour apporter toutes les suggestions.

Le Représentant FO a immédiatement réagi en indiquant le rapprochement avec le projet EFFICIO qui permet à une entreprise de réduire ses coûts jusqu'à 70 % pour certaines activités. Ce dossier, actuellement à l'étude à GDF Suez, serait méconnu du Président. Il a ensuite indiqué que la période de stabilité d'effectifs était de son point de vue terminée et que l'objectif de la Direction était la diminution des moyens dans ce domaine.

Concernant le second point, la Délégation CGT informe les membres de la mise en place de 4 Commissions.

La Commission économique
La Commission Egalité Professionnelle
La Commission Logement
La Commission Formation

Elle souhaite la création d'une 5^{ème} Commission Hygiène Santé et Condition de Travail. Pour sa part, le Représentant FO a remis au Secrétaire, nouvellement élu, le courrier de désignation des membres de son Organisation, courrier daté du 20 juin 2008.

Prochain CCE le 18 juin 2009